

DEC150753DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicable aux agents non titulaires de l'Etat,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

VU la décision n°080040DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision n°080041DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision DEC130862DRH modifiant la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision N° DEC150259DRH du 21 janvier 2015 portant nomination des membres de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 recherche.

DECIDE

Article I: Est nommé, à compter du 23 février 2015, représentant titulaire de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

Monsieur Christophe COUDROY
Directeur général délégué aux ressources

En remplacement de :

Monsieur Xavier INGLEBERT
Directeur général délégué aux ressources

Article II : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique

Fait à Paris, le 3 mars 2015

Le Président du CNRS

Alain FUCHS